

UTN les Bétasses,

Dans le cadre de la procédure UTN, nous avons adressé le 12 avril dernier au Préfet de Haute Savoie nos observations au sujet de la réalisation d'un ensemble immobilier constitué d'un hôtel et d'une résidence au lieu dit « les Bétasses ». Le projet proposé de complexe hôtelier de 650 lits ne satisfait pas aux orientations actuelles de la commune : respect du patrimoine naturel, tourisme familial tourisme à l'année.

Les Bétasses sont situées dans le secteur des Communailles donc proche en hiver des pistes de ski qui devraient être rejointes par un téléski à construire ou par la piste multi-usages à réaménager. Mais l'été, ce futur complexe hôtelier est éloigné de tout : piscine en plein air tennis, patinoire, établissement thermal commerces. Le taux de remplissage de 60 à 80% paraît difficile à atteindre.

Les mesures compensatoires pour la destruction de la « zone humide » et les espèces protégées semblent insuffisantes car il faudrait recréer l'équivalent du double de la zone humide détruite ; or il n'y a rien de tel dans le dossier proposé et que nous avons étudié. On peut souligner le risque d'un accroissement notable du trafic automobile sur une voie d'accès actuellement sous-dimensionnée.

La demande d'UTN ne fait aucune référence aux dispositions du PLU qui autorisent à construire un complexe hôtelier de cette importance dans une zone naturelle de type N3. Les zones N3 sont des zones naturelles devant être préservées avec des restrictions significatives en matière de construction.

Nous considérons ce projet de complexe hôtelier surdimensionné et reposant sur des taux de fréquentation optimistes et aussi sur des prévisions financières hasardeuses risquant d'entraîner des désordres graves pour l'environnement.